

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 21 (1933)

Heft: 414

Artikel: De-ci, de-là

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-261269>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fastidieux. Et sans doute aussi, cette année, le choix des oratrices, et la présidence, claire, précise et souriante de Mme Vischer-Alioth, présidente de l'Association bâloise pour le Suffrage, ont également constitué une contribution importante au succès de cette rencontre.

Vingt-deux Sections s'y étaient fait représenter (y compris celle encore en formation de Lugano, dont la secrétaire générale, Mme Volonteri, fut saluée par des applaudissements) et quatre Groupes vaudois, sous-sections de l'Association vaudoise. La décision d'ouvrir les portes de ces Conférences aux membres des Sections que les rangs de l'auditoire. Point ou presque point de partie administrative, car les comptes sont en excellent état, la modique cotisation payée par chaque Section couvrant largement les frais de bureau ou de voyage des conférencières qu'a à supporter ce groupement à bien plaisir, et on trouve facilement parmi les participantes de complaisants secrétaires. Aussi est-il possible d'entrer immédiatement dans le vif de ce sujet, à l'ordre du jour actuellement tant de préoccupations: la défense de la démocratie.

Mme Leuch, qui le traite, l'envisage forcément, dans ce milieu suffragiste, dans ses rapports avec le féminisme. Conférence très justement pensée, très solidement bâtie, et à laquelle on peut seulement reprocher de tailler la part trop belle à la démocratie suisse, en l'isolant des autres, et en ignorant celles qui l'ont précédée, et dépassée de combien! dès la fin du XVIII^e siècle et le début du XIX^e; où en était en effet la démocratie suisse, quand surgit l'aube de la Révolution française? et de quels droits jouissaient les habitants des baillages communs ou du Pays de Vaud, quand George Washington inaugura la Constitution de 1787 des Etats-Unis?... Avec beaucoup de justesse Mme Leuch démontre que, bien que privées du droit de vote par la démocratie suisse actuelle, les femmes jouissent cependant des autres droits et libertés qu'elle reconnaît à tous les concitoyens: liberté de conscience, de parole, de presse, d'association, de réunion, et que ces libertés justement leur ont permis d'organiser et de développer notre mouvement féministe. Et les extraits et citations que fait la conférencière de documents d'outre-Rhin font toucher du doigt à celles qui pouvaient encore s'illusionner à cet égard la situation du féminisme sous le régime hitlerien! Or, ce régime a commencé à se développer en Allemagne d'une façon que les non avertis jugeaient insignifiante, et l'on voit ce qu'il en est advenu: n'y a-t-il pas là un garde-à-vous pour nous toutes, aussi bien que dans le fait qu'aucun programme, d'aucun «Front» ne contient quoi que ce soit relativement à la participation des femmes à la vie publique, pour nous engager à nous grouper pour défendre cette démocratie, incomplète, certes, tant que nous n'avons pas le droit de vote, mais qui est cependant le meilleur garant de nos droits, en même temps que de l'intégrité de notre pays?

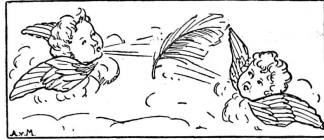
Après un gai repas en commun sans protocole ni discours, la séance reprend avec une communication de M. Frey (Soleure) sur le rôle de la femme suisse dans l'économie nationale, que suit une courte discussion entre ferventes de la «Semaine suisse» et partisans du libre échange; puis notre collaboratrice, Mme Vuilleminet, lit le captivant travail fait à la requête du Comité de notre journal sur la presse féministe. Ce travail étant présenté cet automne dans bien des groupements suffragistes, nous n'en défileurons pas ici le charme pour celles qui ne l'ont pas encore entendu: disons seulement qu'il valut immédiatement 8 nouveaux abonnements à notre journal! et fut suivi d'un échange de vues très intéressant sur les responsabilités de nos féministes à l'égard de ces instruments de propagande que sont nos journaux, notre Mouvement comme ses confrères de Suisse allemande. Et tout naturellement ainsi fut introduite la causerie très claire d'une autre de nos collaboratrices, Mme Pache (Lausanne) sur les moyens de réunir des fonds pour notre propagande. Très justement, Mme Pache a insisté sur l'importance psychologique du choix de ces moyens suivant les régions, les circonstances locales, les coutumes, et plusieurs de ses suggestions (ventes d'autographes, conférences payantes d'hommes politiques, banc suffragiste au marché...) méritent d'être retenues.

Sous la rubrique des «Divers», Mme Leuch apporte encore quelques communications touchant l'activité du Comité Central; Mme Gassmann parla des institutrices mariées et de la campagne menée contre elles à Zurich comme à Genève et à Berne; et Mlle Gourd relata les trois manifestations des 15 et 16 octobre en faveur du désarmement, que le Mouvement a déjà racontées. Et la séance fut levée dans la même atmosphère de cordialité et de compréhension qui n'avait cessé de régner, et qui était bien faite pour inspirer ardeur et confiance à celles qu'arrête parfois le vent mordant de la réaction contre nos efforts. C'est pourquoi il fait bon retremper son courage dans des rencontres comme celles-là...

... Une question, pour finir, aux organisatrices: de même que les Assemblées générales officielles ont lieu, tantôt dans une région, tantôt dans une autre, de notre pays, cette Conférence des Présidentes ne pourrait-elle envisager de se transporter, elle aussi, de temps en temps, dans un autre

lieu que la Ville fédérale, ceci pour permettre aux membres des Sections qu'elle invite si aimablement à accompagner leur présidente à profiter de cette invitation à tour de rôle, sans être retenus, comme cela est le cas actuellement, par des questions de budget ou de longueur de voyage?... E. Gd.

AVIS. — Celles des participantes à la Conférence des Présidentes de Sections suffragistes, qui, à l'issue de la séance de l'après-midi, a fait un échange de parapluies, et emporté par mégarde, au lieu du sien, un petit parapluie de deuil, en soie noire, avec bordure noire et blanche, et manche corbin en bois noir avec petit anneau argenté, aurait-elle l'obligeance d'en aviser M^{lle} Gourd, Crêts de Pregny, Genève?



DE-CI, DE-LÀ

Les œuvres féminines à l'Exposition de Chicago.

Les œuvres de trente femmes de lettres françaises formant une collection de plus de 100 volumes les plus appréciées de la littérature contemporaine, ont été réunies par les soins de la comtesse Jean de Pange, au nom du Conseil national des femmes françaises et expédiées à Chicago. M^{lle} Marthe Oullié, déléguée spécialement par le Conseil national des femmes de lettres, qui s'est réunie à Chicago en juillet 1933, a été chargée de l'exposition des volumes dans les vitrines françaises du Congrès. La collection de ces livres, la plupart imprimés sur papier de luxe, sera ensuite transférée dans une des plus grandes bibliothèques des Etats-Unis, à Evans Town près de Chicago, où elle restera à la disposition du public.

Y a-t-il des femmes suisses dont les œuvres figurent à côté de ces œuvres féminines françaises? se demande à ce sujet un de nos confrères vaudois, et quelqu'un s'est-il occupé de la littérature française en Suisse? Nous avouons être dans l'incapacité de répondre à cette question parfaitement juste, aucune demande à cet égard n'étant parvenue jusqu'à nous. Peut-être s'en trouvera-t-il parmi nos lectrices, qui pourront nous renseigner, mais il nous paraîtrait grand dommage que l'on eût oublié les femmes suisses dans cette exposition féminine littéraire internationale.



Les Femmes et la Société des Nations

Protection de l'enfance

Pour une fois, la protection de l'enfance, qui faisait plus ou moins figure de parente pauvre, au milieu des autres questions traitées par l'Assemblée de la S.d.N., a eu les honneurs de discussions longues et approfondies. Est-ce, comme nous l'avons déjà écrit, que, se rendant compte que l'activité politique de l'organisme de Genève est un peu en vieillisse ces temps, les hommes d'Etat découvrent tout à coup dans les questions humanitaires une activité féconde et utile pour la S. d. N.? est-ce l'influence de la délégation française, qui, par son porteur éloquent, M^{me} Malaterre-Sellier, apporte un projet intéressant pour renforcer cette activité de la Section sociale de façon à en faire un «Centre documentaire»? est-ce le résultat indirect des démarches combinées de toutes les organisations féminines, qui s'opposent énergiquement à toute restriction dans le budget de cette Section?... Nous nous félicitons, et enregistrons avec joie ce regain très vif d'intérêt pour un sujet dans lequel nous voyons, nos lecteurs le savent, non seulement une activité sociale, mais aussi une œuvre d'entente et de compréhension internationale de premier plan.

La réorganisation de cette Commission consultative de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse a aussi longuement occupé les débats de la V^{me} Commission de l'Assemblée, et le résultat en a été que, à la satisfaction générale, le Conseil a appelé trois nouveaux pays à se faire représenter officiellement dans cette Commission, soit les Indes, la Turquie et le

Le XV^e Cours de vacances suffragiste

(Lugano, 9-14 octobre.)

Ce cours, organisé, chaque année, dans quelque autre coin accueillant de notre pays, eut lieu, pour la première fois, au Tessin, du 9 au 14 octobre. Et c'est la ville de Lugano, encore toute vibrante de sa fête des vendanges et de sa foire agricole et industrielle, qui fut choisie comme terrain de propagande.

S'en aperçut-elle? — Oui, puisque son syndic, M. de Filippis, professeur de droit à l'Université de Berne, voulut bien nous faire l'honneur d'exposer, en conférence, la situation de la femme dans le Code civil suisse. Puisque deux de ses non moins distingués professeurs, M. Guido Calgari, auteur de *Quando tutto va male*, et M^{lle} Ines Bolla, directrice de l'école professionnelle des jeunes filles de Lugano, voulurent bien aussi contribuer à la bonne réussite du cours. Jusqu'à son poète, M. Francesco Chiesa, qui offrit à nos directrices une réception charmante de distinction et de simplicité, et à son pasteur, c'est-à-dire le pasteur de la paroisse évangélique de Lugano, M. Gsell, qui, lors de la soirée par invitation, affirma bien haut sa conviction profonde dans le bien fondé de la cause féministe, et son espoir de voir bientôt les Suissesses appelées à représenter le point de vue féminin dans la politique du pays.

Il y eut, comme d'habitude, un programme de choix.

Sur le plan international, et pourtant si près des préoccupations féminines, M^{lle} Gourd passa en revue tout ce que la S.d.N. fait pour la protection de l'enfance. Nous ne résumerons pas cette captivante conférence, puisque les comptes rendus des séances du Comité de Protection de l'Enfance paraissent régulièrement dans ce journal.

L'histoire du mouvement féministe suisse, retracée par M^{lle} Grütter (Berne), rappela tout le travail accompli, en faveur de la population féminine par d'inlassables pionnières, soutenues par des hommes d'élite: instruction primaire et secondaire, gratuite et obligatoire; accès aux études universitaires; création d'écoles ménagères et professionnelles; fondation des Unions des Amies de la jeune fille; abolition de la prostitution réglementée; fermeture des maisons de tolérance, etc.: résultats excellents, dont beaucoup d'actuelles bénéficiaires ne sont guère reconnaissantes, mais qui sont un encouragement à poursuivre la tâche.

Ce fut, à la fois, un régal et un réconfort d'entendre M. le prof. Calgari dans ses réflexions sur la littérature antiféministe. Il fit de son exposé deux parties: la première, toute littéraire, dans laquelle il commenta, en un langage fleuri et plein d'humour, les dires et les sarcasmes des artistes et des philosophes sur le thème de la femme. La seconde partie, plus réaliste, lui per-

mit d'exposer son point de vue sur la situation telle qu'elle se présente au Tessin. Passant en revue l'activité de la femme, dans la société antique à Rome, dans les châteaux du moyen-âge, dans les salons et académies des XVI^e et XVII^e siècles, dans les conspirations du XVIII^e, et jusqu'à notre époque de machinisme, l'orateur prit, chers, éternellement, la défense de la femme qui servait et sert encore trop souvent de cible aux insultes et accusations injustes des artistes, des philosophes et des moralistes. Puis, avec une émotion grandissante, M. Calgari dit son admiration pour les femmes de son pays.

Plus d'une possédait la main caressante, secourable et l'autorité capable d'un chef. Combien, dans les campagnes, pendant que les hommes sont à l'étranger, ou tout simplement à l'auberge, ont le souci, à la fois, de la maison, des champs, des enfants, de l'étable! On n'a pas le droit de traiter les femmes de concurrentes dans les emplois et dans les professions, quand d'autre part on supporte de voir les paysannes encore si souvent astreintes à remplir la double tâche et de l'homme et de la femme. Telle fut la conclusion de la brillante conférence très applaudie de M. le prof. Calgari.

Une nombreuse assistance vint écouter M^{lle} Bolla faire sur la formation professionnelle de la jeune fille une causerie intéressante dont on a trouvé plus haut des extraits. Et ce fut au tour de M^{me} Vischer-Alioth (Bâle) d'exposer à un auditoire bientôt convaincu les entraves au travail social de la femme. Les femmes en Suisse accomplissent une tâche immense dans le domaine de l'entraide sociale. Elles ont mis sur pied des œuvres en faveur de la maternité, de l'enfance, de la jeunesse, des malades, des infirmes, de l'antialcoolisme, de la moralité publique, etc. Un arrêt de cette activité déclancherait une catastrophe. On se plait à reconnaître la valeur de ce travail, et pourtant on refuse de reconnaître aux femmes des capacités politiques, c'est-à-dire administratives. Bien plus, des hommes et des femmes prétendent que les droits politiques sont superflus dans ce genre d'activité. M^{me} Vischer montra, avec exemples à l'appui, combien souvent la femme est «handicapée» par sa minorité politique, combien sont dédaignés ses avis, combien le point de vue féminin compte peu tant que la femme n'est pas élue. Soyons reconnaissantes aux hommes qui, par souci d'équité, s'efforcent de prendre l'opinion publique en considération, mais ils sont encore trop peu, et si les Suissesses veulent obtenir des résultats féconds dans leur service social, elles doivent pouvoir jouir de leurs droits politiques.

Des conférences publiques, sur le rôle de la femme dans la famille et dans la société, furent encore données le soir, à Bellinzona, à Lugano et à Locarno, par M^{lle} Gourd, M^{mes} Leuch et Vischer.

Chili. La composition de cette Commission était en effet beaucoup trop européenne (9 Etats européens sur 12) et cette décision rétablissait un équilibre nécessaire, en permettant un contact avec des pays où se posent des problèmes de première importance pour ses travaux. Espérons maintenant que les femmes de ces pays vont faire les démarches voulues pour que leur représentant soit une représentante: c'est le vœu très cher, nous le savons, des admirables travailleuses sociales aux Indes dont une délégation a séjourné à Genève, le mois dernier.

Et la Suisse?...

Ce n'est pas pour revendiquer un siège pour notre pays dans cette Commission que nous écrivons ceci, mais bien plutôt pour nous étonner du silence absolu de notre représentant durant tous les longs débats sur la protection de l'enfance qui se dérouleront à la V^{me} Commission. Qu'il se soit agi de la question de la réorganisation, ou des échanges de vues très riches en suggestions sur l'influence du chômage sur l'enfance et l'adolescence, ou de tout autre problème abordé en matière de protection de l'enfance, notre pays s'est signalé par son mutisme, lui, qui aurait pu pourtant apporter à la discussion des éléments fort intéressants. Indifférence? ignorance? absence?... et quel merveilleux argument cette attitude de notre délégation uniquement masculine apporte en faveur des démarches continuellement répétées de nos organisations féminines suisses pour obtenir, une fois! la désignation d'une femme dans la délégation suisse!

Nationalité de la femme mariée

Le fait que cette question, traitée à fond l'an dernier, et au sujet de laquelle toutes nos organisations féminines avaient dit et manifesté tout ce qu'elles pouvaient exprimer et revendiquer, est revenue à l'ordre du jour de cette année, sans que la situation ait changé le moins du monde en ces derniers mois, a causé un étonnement général. Le gouvernement chilien, cependant, subissant

sans doute une forte pression de la part de certaines organisations américaines, toujours plus désireuses de publicité que vraiment préoccupées d'une politique raisonnée, en avait demandé l'inscription; mais les débats et la résolution qui en résulta furent uniquement platoniques. On se borna en effet à exprimer l'espoir qu'avant la prochaine session de l'Assemblée, les gouvernements auront mis le Secrétaire général de la S.d.N. en état de communiquer au Conseil des renseignements sur la suite donnée par eux au vœu de la Conférence de codification internationale sur l'égalité des sexes dans la législation concernant la nationalité de la femme. C'est donc sur le terrain national que reste comme auparavant posée cette question, et le seul résultat de cette résolution de l'Assemblée de 1933 sera d'engager les organisations féminines nationales à intensifier les démarches déjà entreprises par nombre d'entre elles auprès de leurs gouvernements respectifs.

Esclavage

Enfin, la Commission permanente, dont la création avait été déjà décidée l'an dernier pour s'occuper de la lutte contre les actes encore trop réels d'esclavage en différents continents, a été définitivement constituée, et les organisations féminines, qui avaient multiplié les démarches à cet effet, ont eu la joie de venir aboutir leur demande relative à la nomination d'une femme dans cette importante Commission. M^{me} Isabel de Palencia, aussi connue dans nos milieux féministes comme présidente de la Société espagnole affiliée à l'Alliance pour le Suffrage, que dans les milieux internationaux comme représentante de son gouvernement à la S.d.N., au Bureau International du Travail, à la Conférence diplomatique contre la traite des femmes, a été désignée par le Conseil pour ces fonctions importantes; et nous qui savons la chaleur de cœur, l'élevation d'esprit en même temps que le sens politique qu'elle apportera à les remplir, nous lui disons ici nos joyeuses félicitations.

E. Gd.